SYNDICAT
AUTONOME
SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 06 18 57 01 93
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT et à la FA-FP

Madame Françoise DUMONT
Présidente du CASDIS
SDIS du Var
87 Bd Michel Lafourcade
CS 30255
83307 Draguignan Cedex

Toulon, le 4 octobre 2019.

Objet : Revendication nationale légitime et majeure, demande de positionnement

Madame la Présidente,

L'Intersyndicale des principales organisations syndicales représentatives des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels des filières administratives, techniques et spécialisées des services d'incendie et de secours (SDIS) de France, à laquelle nous appartenons, a rencontré le ministre de l'Intérieur, Christophe CASTANER, à Vannes le 20 septembre dernier.

Lors de cet entretien, celui-ci nous a indiqué estimer légitimes nos revendications dans le cadre de la grève nationale débutée le 26 juin dernier. Quelques précisions nous ont également été apportées concernant la réévaluation de la prime de feu : il semblerait, selon ses dires, que l'Assemblée des Départements de France (ADF) comme l'Association des Maires de France (AMF), représentant les conseils d'administration des SDIS de France, y soient opposées. Toujours selon Monsieur le ministre de l'Intérieur, le gouvernement serait prêt à légiférer mais il serait en attente d'une position claire et précise de la part de nos employeurs sur cette réévaluation.
Il est grand temps de cesser ces parties de ping-pong où chacune des parties renvoie la balle à l'autre sans fin. Nous vous prions ainsi de bien vouloir nous communiquer votre position claire et précise en tant que présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Var, s'agissant de notre revendication portant sur la réévaluation du pourcentage de la prime de feu de sapeur-pompier professionnel. Certains présidents de Conseils départementaux ont déjà affirmé leur soutien à cette revendication majeure.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.

Le Président départemental,

Sébastien JANSEM

Ref : 31/19/SJ/SA 83

Affaire suivie par :

Copie à :

Pièces jointes :